

Tarif des douanes

par quelques firmes américaines, dont le marché est beaucoup plus important. Il s'agit seulement de supprimer le droit de 17.5 p. 100, qui serait le «tarif de la nation la plus favorisée» applicable aux États-Unis. Compte tenu de ces faits, je suis certain que cette concession fiscale mineure faite à l'agriculture canadienne sera certes la bienvenue.

Puis nous avons le numéro tarifaire 44047-1 comprenant des postes généraux. Il s'agit de moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs: de modèles ou de grosseurs non fabriqués au Canada, à compter du 1^{er} juillet 1979. Ils seront importés en franchise au titre du tarif de préférence britannique. En outre, certains pourront être importés en franchise au titre du tarif de la nation la plus favorisée, mais le tarif sera normalement de 7.5 p. 100. Le tarif général est de 27.5 p. 100.

Je lis depuis 20 ans un paragraphe analogue dans chacun des budgets. Je ne vois vraiment pas à quoi peut bien servir l'expression «à compter de...» J'ai posé la question à différents ministres des Finances. Ils m'ont répondu qu'on l'utilise parce qu'on l'a toujours utilisée. C'est en quelque sorte une formule consacrée par la tradition, et c'est tout.

Un grand nombre de mes collègues s'occuperont de la question des fruits et légumes et aborderont, je crois, d'autres questions assez complexes. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous préférons un débat plus général en ce moment. Cela fait assez longtemps que nous n'avons pas discuté de cette question à fond et il ne faut pas oublier lorsque nous arriverons à l'étape du comité plénier nous serons forcés par les règles de pertinence de nous en tenir à ce sujet particulier.

Les honorables députés ne pourront absolument pas parler de textiles et de chaussures lorsqu'il s'agira du porc en conserve. Mais encore une fois, certains de mes collègues qui s'intéressent au domaine de l'agriculture aborderont cette question particulière pour essayer de découvrir pourquoi ce changement a été apporté, c'est-à-dire pourquoi le tarif a été fixé à mi-chemin de ce qu'il était auparavant. Avant le 20 février 1973, le tarif de la nation la plus favorisée en ce qui concerne le porc et le jambon en conserve se situait à 25 et 20 p. 100 respectivement. Ces articles provenaient surtout des États-Unis, mais il en venait également de Pologne et d'autres pays. Le tarif préférentiel britannique s'élevait à 15 p. 100 en général. Mais à partir de la date de mise en vigueur, le tarif de la nation la plus favorisée atteindra 15 p. 100. Il avait été diminué à 10 p. 100. C'est donc une sorte de compromis. Le ministre y a fait allusion, mais sans donner suffisamment de détails. Nous approfondirons cette question.

Ce projet de loi sera certainement adopté en temps voulu. Je ne crois pas qu'on soulève d'objections à l'égard d'aucune disposition. Toutefois, je suis certain que nombreux sont mes collègues de la Chambre qui seront désireux de discuter avec le ministre de questions qui n'ont pas été incluses dans ce projet de loi plutôt que des dispositions qui y figurent.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, le récent conflit qui a opposé le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec au sujet de la réduction de la taxe de vente illustre bien les difficultés inhérentes au Canada et aux tarifs canadiens.

La remise sur la taxe de vente consentie par le gouvernement fédéral se voulait non-discriminatoire afin de s'appliquer à tous les produits, importés ou non. Les modalités choisies par le Québec montrent l'optique protectionniste de cette province.

Cette différence est très importante. Je ne signale pas ce point pour blâmer le Québec ou critiquer la position qu'il a prise mais pour souligner l'importance, pour l'avenir du Canada, de toute cette question des tarifs et du protectionnisme. En fait, l'orientation future du Québec reposera peut-être davantage sur les emplois créés par le protectionnisme tarifaire que sur les considérations linguistiques que nous estimions tous si capitales. C'est de plus en plus indéniable. Il est aussi indéniable que le gouvernement du Québec jouit de l'appui non seulement de ceux qui ont voté pour lui mais également des Libéraux du Québec. Presque tous les Québécois, en fait, approuvent la politique protectionniste qu'il a adoptée. Le gouvernement du Québec a abaissé la taxe de vente uniquement sur les produits qui revêtent une certaine importance pour l'économie de la province. Le Canada devrait peut-être en tirer une leçon.

● (1602)

Les formules politiques adoptées naguère par le Canada ont eu de fâcheuses conséquences car elles ne s'appliquaient pas à l'industrie manufacturière, sauf pour de brèves périodes et même en ce cas-là on ne s'est pas attaché à rendre cette politique permanente ou à la stabiliser.

Le Canada avait pour politique d'exporter les matières premières, et non de développer le secteur secondaire et les industries qui emploient beaucoup de main-d'œuvre. Cette politique pouvait peut-être se justifier au début de notre histoire, en ce sens que nous avions une population clairsemée répartie sur un vaste territoire mais à mesure que notre population augmentait, surtout après la Seconde Guerre mondiale, cette politique axée sur les industries extractives a été un désastre. Non seulement elle a été un désastre en ce sens qu'elle n'a pas créé d'emplois, mais même les matières premières elles-mêmes n'étaient plus en demande.

Nous pensions que le Canada avait le monopole du nickel, et pourtant l'un de nos plus grands problèmes à l'heure actuelle est le chômage qui sévit dans nos mines de nickel. Nous n'avons plus de monopole sur rien. Dans bien des cas, à cause d'une politique à courte vue, nous avons épuisé les meilleures sources d'approvisionnements de telle sorte qu'il ne nous reste plus que des sources secondaires ou d'une exploitation coûteuse.

Il y a toute une série de villes et de districts au Canada qui prouvent à quel point il est néfaste de concentrer ses activités uniquement sur l'extraction de ressources non renouvelables. On peut nommer des villes qui sont mortes lorsque ces ressources ont été épuisées. Les habitants de ces villes fantômes ont dû plier bagages et se recycler ailleurs.

Examinons bien l'attitude que nous allons adopter sur la protection tarifaire à l'avenir. Nous sommes en train de participer aux négociations du GATT sans savoir exactement quelle sorte d'orientation nous voulons donner à notre pays. Nous ne savons pas avec certitude dans quelle voie nous engager soit à court, soit à long terme. Nous nous lançons à l'aveuglette, en partant du principe farfelu que le libre-échange a quelque chose de vertueux, comme si le libre échange existait et que le GATT était la meilleure formule à utiliser. Nous savons par expérience que ce ne sont pas les ententes tarifaires qui influent le plus sur les termes de l'échange, mais d'autres choses. Nous en avons notamment la preuve à la façon dont